



Lè z'Ecové et Lè Potai

Echos et potins

No 23 déc.13

EDITORIAL

L'année 2013 a vu la rénovation du pressoir se concrétiser et nous pouvons « enfin » produire de l'électricité avec les panneaux solaires installés sur le toit. Ce dossier était sur le bureau de la Municipalité depuis l'été 2009, date des premières discussions concernant le projet du pressoir. Il a fallu attendre que les nombreux dossiers déposés auprès de Swissgrid soient pris en compte. C'est fin 2012 que cet organisme nous a confirmé que l'électricité produite serait reprise à prix coûtant (RPC) ce qui nous a permis de lancer la rénovation du pressoir qui s'est terminée dans le courant de l'été. Jusqu'à ce jour, les panneaux solaires ont permis de produire 3600 kwh. La production annuelle devrait correspondre à la consommation de deux ménages.

En plus de la rénovation du pressoir, la commune a vu plusieurs chantiers se mettre en place dans le courant de l'année. De nouvelles constructions et rénovations vont permettre d'augmenter la population à terme dans notre commune. Ceci nous conforte dans l'idée qu'il fait bon vivre à Rovray et que les solutions de densification et de regroupement des habitations dans les villes centres ne sont pas partagées par tous.

Dans le courant du mois de novembre, nous avons eu la visite annuelle du Préfet. C'était pour nous l'occasion de faire connaissance avec le nouveau Préfet du district, Monsieur Etienne Roy, mais également l'occasion pour ce dernier de découvrir notre commune. Après les différentes tâches administratives liées à une visite préfectorale, M.Roy a ouvert la discussion avec les questions

habituelles nous demandant quelles sont nos satisfactions et nos craintes.

Pour la Municipalité les satisfactions sont nombreuses et nous poussent bien sûr à continuer notre mission de municipal. La bonne ambiance qui règne lors de nos séances, la bonne collaboration que nous avons avec le Conseil Général, les divers projets que nous lui avons présentés et qui ont tous été acceptés nous permettent d'aller de l'avant. Un dossier nous a particulièrement réjouis cette année : la délivrance du permis de construire pour la maison de M. et Mme Briosi à Arrissoules et ceci après deux ans de procédures, une séance avec le Tribunal Administratif et enfin le jugement du Tribunal Fédéral donnant raison à la commune.

Du côté des craintes, c'est plutôt les difficultés financières qui ont été mises en avant. Une fois déduites les factures pour la péréquation, les écoles, la sécurité sociale, les impôts par habitant pour les pompiers, la police et les écoles de musique, il ne reste pas beaucoup d'argent dans la caisse pour le « ménage courant ». Nous avons mentionné à M. le Préfet que l'on avait l'impression d'être des percepteurs d'impôts pour l'Etat... M. Roy a pris note de nos doléances et se charge de transmettre nos craintes à qui de droit.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour une année 2014 riche en satisfactions.

Stéphane Raymondaz, syndic

Administration communale

Le bureau communal sera fermé le lundi 23 décembre 2013.

Pour les urgences, merci de contacter la Secrétaire ou un Municipal.

Tél : 024/430.20.13 ; Fax : 024/430.20.78 ; Courriel : commune@rovray.ch

Site internet : www.rovray.ch



Impôts communaux

Dès le 01.01.2014 la Municipalité a mandaté l'Administration cantonale des impôts pour l'encaissement des impôts communaux. Sur les bulletins que vous avez reçus de la recette, la part communale a automatiquement été ajoutée aux acomptes mensuels.

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2014.

Merci d'annoncer les mutations au greffe municipal d'ici le 31.01.2014.

Déchetterie Chavannes-le-Chêne

Vin chaud offert à la déchetterie, le 21 décembre 2013, durant l'ouverture.

Emondage des haies et Elagage des arbres

La Municipalité vous rappelle qu'en bordure de routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994, de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Emondage des haies :

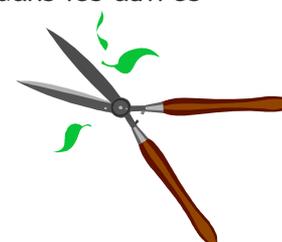
a) à la limite de propriété

b) à une hauteur de 60cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur

b) au bord des trottoirs : à 2.5 m de hauteur et à la limite de la propriété.



Les dispositions de la loi sont applicables toute l'année.



Bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés dans nos villages :

Arrivées :

A Arrissoules: Ansermet Emmanuel ; Michel Bastian.

Naissance : Yanis Klötzli le 10.10.13, fils de Sandra et Samuel

A Rovray: Cardona Ramirez Martha; Ouertani Imen et Pasche Pierre-Etienne.

Départs :

D'Arrissoules : Allard Colette et Jack ; Costa Paiva de Jesus Ricardo

De Rovray : Durussel Quentin ; Gallandat Cindy ; Gallandat Noris ; Jamet Yannick ; Reitemeyer Stefan.

Décisions du Conseil Général en 2013

Lors des 2 séances tenues en 2013 le conseil général a adopté les préavis suivants :

- Comptes et gestion de l'année 2012
- Crédit pour la réfection de l'éclairage public d'Arrissoules
- Arrêté d'imposition 2014
- Budget 2014
- Fixation du plafond de cautionnement
- Modification des statuts de l'ASIYE
- Cautionnement en faveur de l'ASIYE



Le bâtiment du Pressoir fraîchement rénové

La rubrique du député

Afin de lutter contre les abus à l'assurance-chômage, les données de l'AVS sont comparées aux données de l'assurance-chômage. Les caisses de chômage sont ensuite chargées d'instruire les dossiers des assurés qui, durant une période donnée, ont déclaré des revenus à l'AVS sans en faire de même avec leur caisse de chômage. Pour la seule année 2010 et uniquement pour la caisse cantonale de chômage, 1048 dossiers ont été contrôlés parmi lesquels 446 (43 %) ont fait l'objet d'une demande de restitution pour un montant de près 3 millions de francs. Sur ces derniers, 238 ont fait l'objet d'une dénonciation pénale.

Le secrétariat d'état à l'économie (SECO) fixe les règles de ces contrôles ainsi en 2010, si un assuré a touché durant les mêmes périodes des prestations de l'assurance-chômage supérieures à CHF 5'000.00 tout en déclarant à l'AVS des salaires supérieurs à ce montant, son dossier sera contrôlé par sa caisse. A noter que le cas sera instruit avec un décalage de 2 ans.

Ces contrôles sont effectués selon la loi fédérale depuis 2008, mais une intensification de ces contrôles s'avère nécessaire en raison de plus en plus de cas profitant du système.

Je souhaite à tous les citoyennes et citoyens de joyeuses fêtes de fin d'année.

José Durussel



« Noël des enfants du monde »
Chanson pour la paix de Jacques Lafont.

Oui, Noël est à la porte, ici et partout,
comment le vivre dans la joie,
dans la fraternité humaine et l'espérance ?
Les enfants nous y aident !

Ils vous donnent rendez-vous
le lundi 23 décembre à 20h
dans la petite **église de Rovray** où l'on se sent si bien !

Ils ont préparé un message de Noël en forme de saynète,
puis nous partagerons la traditionnelle collation.